

Communiqué 49

1

Nous sommes **Mamoudou et Boulay**, nous avons **15 et 16 ans**. Le département de l'Yonne nous a reconnu comme mineur, un juge nous a donné une ordonnance de placement provisoire (OPP) jusqu'à notre majorité et nous a confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département du Nord. Lundi 20 novembre, nous arrivons en train à Lille et nous sommes "réceptionnés" par Mme Ivanov (une responsable de l'UTPAS de Lille Moulin). Elle nous amène à l'association Point de Repère et nous dit qu'elle ne peut rien faire pour nous. Au lieu de nous accompagner pour une prise en charge par le service Trajet*, elle nous donne un numéro de téléphone (où l'on tombe directement sur une messagerie) et nous dit cyniquement qu'on peut manger à cette association le midi... Elle nous abandonne en nous disant qu'elle revient à 14h. Après une après-midi d'attente sans voir personne, nous avons fini par dormir dehors dans cette ville où nous ne connaissons personne. Le lendemain, nous avons cherché Mme Ivanov dans toute la ville, quand nous la retrouvons enfin le soir, elle nous dit qu'elle ne peut toujours rien faire pour nous. Nous décidons de repartir à Auxerre. Mais le département de l'Yonne nous dit, à leur tour, qu'ils ne peuvent plus rien faire pour nous, que notre dossier est à présent à Lille. On nous remet dans le train pour Lille, le jeudi 23 au soir, cette fois-ci personne ne nous réceptionne à la gare ! Vendredi matin, nous allons directement à l'hôtel du département pour demander notre prise en charge. Après avoir téléphoné à Mme Gadenne (responsable de la cellule des Mineurs Non Accompagnés du Nord), nous obtenons 6 nuits à l'auberge de jeunesse avec petit-déjeuner. Nous n'avons aucun repas pour le midi et le soir et nous n'avons aucune prise en charge éducative.

Je m'appelle **Abdoulramane**, j'ai **15 ans**. Je suis arrivé à Lille le 30 juillet 2017 et j'ai fait mon évaluation à EMA** le 18 août. Le département a confirmé ma minorité le 13 septembre. Pendant la période de mon évaluation, EMA ne m'a pas hébergé. Quand j'ai été cherché ma réponse à EMA, on m'a donné un papier avec le service Trajet à contacter pour être pris en charge. Quand j'appelle ce numéro, soit ça ne répond pas, soit on me répond toujours la même réponse : pas de place! Depuis le 30 juillet, je dors toujours dehors. J'ai été dans des écoles sans l'aide des éducateurs, mais là encore le département m'a bloqué. Je ne pouvais pas commencer le collège tant que Mme Gadenne n'avait pas signé mon dossier d'inscription. J'ai été dans les UTPAS de Fives, Moulin, Haubourdin. On me répond toujours que Mme Gadenne n'est pas ici. J'ai enfin commencé les cours depuis lundi 27 novembre, mais j'ai perdu 3 semaines d'apprentissage pour une signature qu'on refusait de me donner. Et aujourd'hui, je vais à l'école sans cahiers, sans nourriture et sans hébergement...

Je m'appelle **Boubacar**, j'ai **16 ans**. Je suis arrivé à Lille le 31 octobre 2017, le même jour, je me suis présenté à EMA**. Là-bas, on m'a donné un rendez-vous pour le 2 décembre... Je dois patienter plus d'un mois pour obtenir un simple rendez-vous, je devrais encore patienter après pour obtenir la réponse***. J'ai alors demandé où j'allais dormir. Les éducateurs m'ont dit qu'il n'y avait pas de place. Depuis ces jours, je dors dehors... Avec le froid, je me suis rendu à plusieurs reprises à EMA pour redemander un hébergement et de la nourriture, jusqu'à présent, il n'y a pas de suite favorable.

Ces trois histoires ne sont pas des cas isolés, mais notre quotidien.
A Lille, nous sommes pleins de jeunes laissés à la rue.

Nous, mineurs en évaluation et mineurs confirmés et placés à l'ASE du Nord, nous réclamons nos droits :

HEBERGEMENT

SCOLARISATION

COUVERTURE SANTÉ

PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE

Dès aujourd'hui !!!

¹* **Service Trajet** : Service fantôme mis en place par le département du Nord censé trouver des hébergements pour les mineurs isolés. Il s'agit d'un service discriminatoire, réservé uniquement aux enfants étrangers avec un prix de journée bien inférieur à celui d'un enfant placé à l'ASE.

** **EMA** : Evaluation Mise à l'Abri : Service mis en place par le département du Nord pour questionner les jeunes sur leur parcours et statuer de leur minorité ou non de manière aléatoire et discriminatoire.

*** La loi Taubira oblige les départements à faire les évaluations (entretiens + résultats) sous 8 jours... Une fois encore, le département du Nord défie la loi...